



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 29 MARS 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-29

FINANCES

9 - Approbation du compte administratif de l'année 2016 - eaux usées relatif à la compétence Assainissement

Date de la convocation : le 22 mars 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Paul-Édouard BOUQUIN - Commune de DOMONT.

Présents : 38

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Evelyne JUMELLE (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de MOISSELLES), Michèle BACHY et Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL et Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),
Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), à Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot),
Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay),
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France).

Présents sans droit de vote : 2

Louis LE PIERRE (commune d'Ézanville),
Gérald VERGET (commune de Louvres).

FINANCES

9 - Approbation du compte administratif de l'année 2016 - eaux usées relatif à la compétence Assainissement

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le compte administratif M.49 eaux usées - assainissement de l'exercice 2016 est arrêté comme suit :

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	19 868 502,29 €	20 412 995,39 €	40 281 497,68 €
Dépenses	15 756 748,16 €	4 513 917,75 €	20 270 665,91 €
Résultat de l'exercice	4 111 754,13 €	15 899 077,64 €	20 010 831,77 €
Résultat antérieur	2 027 718,93 €	6 983 168,20 €	9 010 887,13 €
Résultat total	6 139 473,06 €	22 882 245,84 €	29 021 718,90 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M.49,

Vu la délibération du 23 mars 2016 approuvant le budget primitif,

Vu la délibération du 22 juin 2016 approuvant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération du 07 décembre 2016 approuvant la décision modificative n° 2,

Vu la délibération n° 2017-22, portant élection d'Anita MANDIGOU pour voter le présent compte administratif,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice,

Conformément à la législation en vigueur, Guy MESSAGER, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif; Anita MANDIGOU, élue Présidente de la séance, soumet au vote ce compte administratif.

FINANCES

9 - Approbation du compte administratif de l'année 2016 - eaux usées relatif à la compétence Assainissement

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT AIT QUITTÉ LA SÉANCE, ET SOUS LA PRÉSIDENTE D'ANITA MANDIGOU :

- 1. Adopte** le compte administratif M.49 eaux usées - assainissement de l'exercice 2016, et arrêté comme suit :

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	19 868 502,29 €	20 412 995,39 €	40 281 497,68 €
Dépenses	15 756 748,16 €	4 513 917,75 €	20 270 665,91 €
Résultat de l'exercice	4 111 754,13 €	15 899 077,64 €	20 010 831,77 €
Résultat antérieur	2 027 718,93 €	6 983 168,20 €	9 010 887,13 €
Résultat total	6 139 473,06 €	22 882 245,84 €	29 021 718,90 €

- 2. Et d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à ce compte administratif 2016.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 29 mars 2017

Guy MESSEGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.